

Le Maire de Villiers le Bel,
Madame l'Inspectrice de l'Education
Nationale de la Circonscription d'Ecouen

A

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves

Villiers le Bel, le 15 mai 2023

Objet : Présence assidue des enfants à l'école

Madame, Monsieur, chers parents,

Depuis maintenant plusieurs années, nous vous rappelons l'importance d'une scolarité assidue pour vos enfants.

Plusieurs directeurs et directrices d'écoles nous font part du nombre important de familles ayant déjà annoncé un départ anticipé de leur enfant pour les vacances d'été, et/ou d'un retour décalé pour la rentrée de septembre 2023.

Ces constats sont dommageables pour les enfants qui ne bénéficient pas de l'intégralité de l'enseignement durant toute l'année scolaire. Cette situation peut avoir un impact négatif dans la scolarité des enfants, ainsi que sur les conditions d'enseignement des équipes pédagogiques.

Aussi, nous rappelons aux familles ne respectant pas ces règles, que l'inscription à l'école d'un enfant vaut obligation de présence sur toute la durée de l'année scolaire, y compris en maternelle.

L'enseignement est obligatoire dès l'âge de 3 ans. En effet, l'assiduité scolaire s'impose à tous les élèves dès lors qu'ils sont scolarisés.

En conséquence, les enfants qui ne seront pas présents en classe à la rentrée scolaire et les jours suivants seront radiés des effectifs de l'école. Les familles seront tenues de procéder à leur réinscription, et en cas d'effectifs complets des classes, les enfants seront réinscrits dans une autre école de la ville.

L'équipe municipale et l'Education nationale à travers l'investissement quotidien des enseignants, engagent des moyens importants en faveur de la réussite éducative des enfants de la commune. Nous comptons donc sur l'engagement de chacun pour œuvrer à cette réussite : **une présence effective et régulière des enfants à l'école, dès la rentrée scolaire, et jusqu'à la date officielle des congés scolaires.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,

Jean-Louis



L'Inspectrice de l'Education Nationale,

Christelle COISSON

